



Paris, le 21 juillet 2026

Assemblée générale du 21 juillet 2026

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Rémy Cointreau s'est tenue le 21 juillet 2026 à Paris, sous la présidence de Mme Marie-Amélie de Leusse.

Distribution du dividende :

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 2025-26 et a fixé le montant du dividende à 0,75€ par action, dont 0,50€ en numéraire et 0,25€ pour lequel elle a décidé d'accorder à chaque actionnaire une option entre un paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Le dividende sera détaché le 28 juillet 2026 et mis en paiement à compter du 1^{er} octobre 2026.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 30 juillet et le 14 septembre 2026 inclus, pour en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option le 14 septembre 2026 à 17 heures au plus tard recevra le dividende lui revenant exclusivement en numéraire.

Le prix d'émission de l'action nouvelle est fixé à 39,21€.

Si le montant du dividende net auquel l'actionnaire a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soultte en espèces.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions légales et statutaires et porteront jouissance à compter du 1^{er} avril 2026, début de l'exercice en cours. Elles seront délivrées sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actionnaires recevront de l'intermédiaire financier, chez lequel leurs titres se trouvent en compte, une demande d'instruction qu'ils devront lui retourner remplie et signée.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande aux négociations d'Euronext Paris.

Gouvernance :

L'assemblée a approuvé le renouvellement, pour trois ans, des mandats de :

- **Mme. Sonia Bonnet-Bernard en qualité d'administratrice indépendante**
- **Mme Laure Heriard Dubreuil en qualité d'administratrice représentant l'actionnaire de référence**

Le conseil d'administration est constitué de 12 membres et 3 censeurs avec un taux de féminisation de 50% (inchangé) et d'indépendance à hauteur de 58% (inchangé), en adéquation avec les recommandations AFEP-MEDEF.

Enfin, l'assemblée générale a approuvé tous les éléments de rémunération.

A propos de Rémy Cointreau

Il existe, à travers le monde, des clients à la recherche d'expériences exceptionnelles, des clients pour qui la diversité des terroirs rime avec la variété des saveurs. Leur exigence est à la mesure de nos savoir-faire, ces savoir-faire dont nous assurons la transmission, de génération en génération. Le temps que ces clients consacrent à la dégustation de nos produits est un hommage à tous ceux qui se sont mobilisés pour les élaborer. C'est pour ces Femmes et ces Hommes que Rémy Cointreau, Groupe familial français, protège ses terroirs, cultive l'exception de spiritueux multi-centenaires et s'engage à en préserver leur éternelle modernité. Le portefeuille du Groupe compte 14 marques singulières, parmi lesquelles les cognacs Rémy Martin & LOUIS XIII et la liqueur Cointreau. Rémy Cointreau n'a qu'une ambition : devenir le leader mondial des spiritueux d'exception, et s'appuie pour cela sur l'engagement et la créativité de ses 1783 collaborateurs et sur ses filiales de distribution implantées dans les marchés stratégiques du Groupe. Rémy Cointreau est coté sur Euronext Paris.

Contacts

Relations investisseurs : Célia d'Everlange / investor-relations@remy-cointreau.com

Relations média : Mélissa Lévine / press@remy-cointreau.com

L'information réglementée liée à ce communiqué est disponible sur le site www.remy-cointreau.com